m'étais occupé d'affaires de chemins de fer en Belgique ; on commençait à parler des affaires Philippart. J'avais constitué les Bassins-Houillers.

Mes amis vinrent me demander de venir faire en France la même chose qu'en Belgique.

La situation était différente dans ce pays. Par suite du monopole des grandes compagnies, la France était privée des voies de communication qui lui étaient nécessaires. Les grandes compagnies étaient repues, elles ne voulaient rien faire, et quand le gouvernement français voulait construire une ligne, les grandes compagnies lui faisaient payer 200 et 260 mille francs par kilomètre.

Je me rendis à Paris; je me mis en rapport avec les députés, et je cherchai à obtenir diverses concessions.

La lutte commença.

Je sentama d'abord avec la Compagnie du Nord, que personnifie M. de Rothschild. La lutte fut très-longue, et à la fin j'obtins 300 kilomètres de concession, et cela sur simple garantie et sans toucher aucune subvention.

Ces chemins aujourd'hui sont faits et ne coûtent pas un centime au gouvernement français.

On vint alors me proposer de réunir en un seul réseau tous ces tronçons à droite et à gauche complètement épars et en faire un réseau.

On appela cela le réseau de la concurrence. Je l'ai laissé dire parce que cela flattait les populations.

En quelques années, j'ai réuni dans mes mains un très-grand nombre de kilomètres. La guerre arriva et les choses restèrent deux ans stationnaires: les grandes compagnies jusque là n'avaient rien vu.

A cette époque les départements du Nord désirèrent avoir de nouvelles lignes.

Je tâchai de les obtenir, de façon à construire un réseau qui me rapprochât de Paris.

Le département de l'Oise fut choisi comme trait d'union,

Le conseil général était réuni à Beauvais.

La compagnie du Nord avait déjà à cette époque descendu ses prétentions à 50 ou 60,000 francs.

J'offris 25.000 fr. par kilomètre. La Compagnie du Nord descendit le même jour à 25,000. De 1,000 fr. en 10,000 fr. nous en arrivâmes à 10.000 fr. par kilomètre. La Compagnie du Nord fut vaincue sur ce terrain.

Alors elle dit que j'étais étranger, qu'il fallait que je prouvasse ma solvabilité.

Je partis de Beauvais ce jour-là et je revins le lendemain avec des engagements de maisons de banques de Paris qui donnaient une garantie de 45 millions pour la construction des chemins de fer de l'Oise.

Néanmoins on me dit que la Compagnie du Nord aurait la concession. Elle l'eut en effet, et par un sous-traité, elle m'en céda la moitié; ce qui prouve qu'elle ne me considérait pas comme un spéculateur.

Je continuai à étendre mon réseau. A partir de cette époque on fit courir sur mes opérations des bruits fâcheux, ces rumeurs partaient de France. Je rencontrai alors des difficultés, et je compris qu'il était nécessaire que je disposasse d'établissements financiers. J'entrai alors à la Banque franco-hongroise dont je rachetai les actions à M. Erlanger, qui me les vendit avec un bénéfice raisonnable. Peu de temps après, je lui achetai aussi la Banque franco-hollandaise avec un bénéfice raisonnable.

A cette époque, M. Caillaux était ministre des travaux publics. Tout d'un coup il eut l'air d'être pris pour moi d'une vive tendresse. Il me fit venir à Paris, me fit causer, me dit que mes idées étaient très conformes aux siennes.

Je lui dis que le système de la concurrence en chemin de fer est une utopie, mais qu'il fallait obtenir des grandes compagnies les chemins de fer nécessaires aux besoins des populations. J'expliquai à M. Caillaux que le gouvernement français était sans influence sur les grandes compagnies, que j'avais entre les mains l'instrument nécessaire pour les faire plier; mon réseau devait en effet être l'arme à l'aide de laquelle le gouvernement devait obtenir des grandes compagnies les bases nécessaires. J'expliquai à M. Caillaux tous mes projets.

Il y a, dis-je, en France, une de vos grandes compagnies, celle de l'Ouest dont les frais d'exploitation sont de 60 p. c. des recettes brutes, tandis que le Nord exploite à 40 p. c. Si vous voulez, dis-je à M. Caillaux, je rachèterai les actions de la compagnie de l'Ouest; puis, étant entré avec mes amis dans le conseil d'administration, je ferai avec vous un traité pour l'exploitation. Nous exploitons mieux en Belgique que vous ne le faites, et l'Etat français retirera de ce traité de grands bénéfices.

Je n'ai rien dit de cela à personne, et cependant bien que je n'eusse pas acheté une action de la Compagnie de l'Ouest, ces actions montèrent de 100 fr.

Peu de temps après je me présentai chez M. Caillaux; je ne fus pas reçu; enfin je parvins à le joindre, et il me dit : « Je sais ce que je voulais savoir ; vous ne recevrez plus de subventions et j'espère que vous ne serez plus longtemps à la tête de chemins de fer en France. »

Un mois après M. Caillaux déposa à la Chambre des députés un projet de loi décrétant les chemins de fer vicinaux.

Ce n'était plus la lutte avec les grandes compagnies, c'était la lutte avec le gouvernement. Je dis à mes amis : Si le gouvernement nous refuse les bouts de tronçon qui nous sont nécessaires pour former notre réseau, nous sommes ruinés. Il faut tenter la lutte. C'est alors que j'achetai des actions de la Vendée et d'autres sociétés pour tâcher de former un réseau homogène. C'est aussi alors que je voulus entrer au Crédit mobilier.

M. Briavoine était attaché à ma maison, il avait une position très-médiocre, et il a aujourd'hui 7 ou 8 millions de fortune. Je parlai de ce projet du Crédit mobilier à M. Briavoine. Peu de temps après, M. d'Erlanger achetait la plupart des actions du Crédit mobilier, et M. Briavoine en était nommé directeur. Je ne m'en étonnai pas outre mesure. M. d'Erlanger m'avait vendu la Banque franco-hongroise, la Banque franco-hollandaise, la Banque belge, je pensai qu'il voulait me vendre aussi le Crédit mobilier.

M. Briavoine me dit que c'était son sentiment. Mais M. d'Erlanger père qui habite Francfort manda à son fils de rester au Crédit mobilier. M. Briavoine vint me dire que les négociations étaient rompues.

Je lui dis que je n'entrais pas au Crédit mobilier dans un but de spéculation, et que je ne pouvais me contenter de ce refus.

M. Vallut vous a dit qu'il a examiné le portefeuille de la Banque franco-hollandaise, et qu'il ne contenait que des rossignols, et savez-vous ce qu'à fait M. Vallut ? Il a prêté l'argent liquide du Crédit mobilier sur nantissement d'actions de la Banque franco-hollandaise. M. Vallut était intéressé dans un syndicat dont faisait partie M. Briavoine et une autre personne, et qui achetait des Banque franco-hollandaise.

La lutte commença à s'engager sur le terrain de la bourse de Paris. Je voulais entrer au Crédit mobilier; il fallait que j'eusse la majorité des actions.

Les Bassins-Houillers en achetèrent 10,000 titres. La Banque franco-hollandaise en acheta à peu près autant. Pour ne pas faire les achats au nom des sociétés trop apparentes, ce qui eût fait connaître le but, je dis à M. Levy d'acheter 10,000 crédit mobilier en son nom personnel.

Dès ce moment, j'avais un nombre de titres suffisants pour empêcher que mes adversaires fissent la même chose que moi.

M. d'Erlanger avait vendu à découvert des crédit mobilier, et j'avais acheté une partie de ses titres. M. d'Erlanger se dit alors : Je vais vendre des Franco-hollandaise, et il les a lancés sur le marché.

Au moment où je suis entré au Crédit mobilier, M. d'Erlanger était perdu si je l'avais voulu. Je pouvais lui tordre le cou le plus simplement du monde, en le forçant à livrer les actions qu'il n'avait plus.

M. d'Erlanger père intervint. Il y eut une réunion intime à l'hôtel de Cantorbury. Il fut convenu que j'entrerais au Crédit mobilier, à condition que j'annulasse l'opération de 15,800 crédit mobilier que M. d'Erlanger avait vendus dans un moment d'erreur. Je m'engageai d'honneur à considérer cette opération comme annulée. Je leur expliquai mon projet des actions de priorité, et nous nous expliquâmes de bonne amitié.

Mes amis, et surtout Jooris, qui est sceptique, me prévinrent que d'Erlanger deviendrait mon plus mortel ennemi.

M. Houdin, qui avait acheté des actions du Crédit mobilier à 400 fr. et qui pouvait après l'émission des actions de priorité les revendre à 620 fr., vu les cours, vint protester contre cette émission. C'était là à coup sûr un actionnaire bienveillant pour le Crédit mobilier

M. Houdin pouvait gagner 8.000 fr. à ne pas agir comme il l'a fait; il devait avoir un intérêt plus grand à le faire. Je crois, en effet, savoir que cela lui a rapporté beaucoup plus.

On porta la contestation devant le tribunal de commerce.

Je soutins, avec mes conseils, que l'opération des actions de priorité était légale. Je soutins mon opinion avec feu, et l'appuyai de bons arguments.

M. Laurier me dit : « Ce n'est pas tout cela. Si vous ne renoncez pas à vos souscriptions, demain vous êtes arrêté. Ne me demandez ni pourquoi ni comment. » Je cédai ; et j'eus tort peut-être, mais la perspective d'aller à Mazas n'est pas agréable.

Je trouvai une autre combinaison. Je me dis, au lieu de faire des actions de priorité, je vais faire une compagnie auxiliaire du Crédit mobilier. Je le fis et je demandai 80 millions par souscription.

Mais j'eus contre moi le syndicat des grandes compagnies de chemins de fer, qui ne trouvaient pas d'autre moyen de m'attaquer que de vendre mes valeurs. J'achetais acheter beaucoup, et c'est alors que j'ai créé le syndicat de la Banque franco-hollandaise et du Crédit mobilier.

Le second jour de la souscription du Crédit mobilier auxiliaire, on vint lire à la Bourse une lettre du procureur de la République disant que M. Philippart était poursuivi pour abus de confiance. Cette lettre fut lue à la Bourse à 2 heures, et à 3 heures l'Agence Havas la télégraphiait à toutes les villes de France

Je courus chez le procureur de la République, et je lui dis : « vous venez de tuer toutes les sociétés qui étaient derrière moi. C'est une ruine qui se chiffrera par centaines de millions. Pourquoi avez-vous fait ce a? »

Il me répondit : « Des personnes sont venues recommandées par un haut personnage, qui m'a dit que je devais agir ainsi. Vous avez, ajoura-t-il, attaqué la réputation d'un nommé M Mandel. »

Voici ce qui s'était passé : Les grandes compagnies de chemins de fer étaient aux abois de cette situation. Tout le monde se rappelle la proposition de loi de M. de Piœuc, disant qu'un étranger ne pouvait être à la tête d'une administration de chemin de fer en France. Cette loi était dirigée uniquement contre moi. On chercha des prétextes. On dit que j'étais un représentant de M de Bismarck, etc La loi ne fut pas votée.

Six mois auparavant M Mandel avait lancé, dans un petit journal, toutes sortes d'accusations.

M. Mandel avait, depuis lors, été reçu avec d'autres journalistes de ce genre dans les bureaux des grandes compagnies, et M. Mandel était même reçu mieux que moi chez M. Caillaux.

M. Mandel était un étranger avec des antécédents peu satisfaisants, on chercha un Français, et on trouva un M. Mussat, — cela coûta 7,000 fr. au syndicat des grandes compagnies, — qui renouvela la même dénonciation.

J'avais intenté à M. Mandel une action en calomnie, et cette affaire était remise de quinzaine en quinzaine. On imprima dans le *Bien public* : « M. Philippart poursuit M. Mandel en abus de confiance. » Cet articulet était mis là pour amener un démenti. Et c'est grâce à sa publication qu'un grand personnage envoya au procureur de la République les gens dont j'ai parlé.

Il y eut une ordonnance de non lieu. Mais le mal était fait. Il fallait se résoudre à l'inévitable.

Ici finit la première campagne de France. Permettez-moi de vous parler de la seconde.

J'avais à chercher à sauver ce qui restait. J'entamai de nouvelles négociations. La première chose que j'avais à faire c'était de traiter avec la Compagnie du Nord. Je savais que M. de Rothschild avait de l'estime pour moi, et que je pouvais me présenter chez lui même par terre, surtout par terre. J'allai chez M. de Rothschild, et je fis avec lui un traité qui sauva les Compagnies de Lille à Valenciennes, du Nord-Est et de Lille à Béthune. J'aurais pu dans ce traité me faire donner des avantages particuliers. Je ne l'ai pas fait. Rien n'était plus facile.

C'est à ce moment qu'intervint un nouvel incident avec le nouveau Crédit mobilier et moi. J'avais arrangé dans le traité les avantages de chaque compagnie, mais M. de Rothschild le soumit à M. Caillaux. Celui ci le modifia et dit que le kilomètre devait être côté au même taux pour chaque compagnie.

Le Crédit mobilier avait reçu de moi, pour le compte de diverses sociétés, la moitié des actions de Lille-Valenciennes et les deux tiers de celles du Nord-Est.

Le Crédit mobilier avait donc intérêt à ce que le Nord-Est fût mieux traité que le Lille-Valenciennes. Les lignes du Nord-Est rapportaient 8.000 fr. par kil, celles de Lille-Valenciennes 16.000 fr. par kil. Je ne pourais donc pas donner les kilomètres de ces lignes différentes au même taux. M. Vallut se dit qu'il y avait un moyen bien simple de me forcer la main : c'était de faire crouler toute ma combinaison. Il suffisait d'avoir la majorité dans les deux sociétés. Mais M. Vallut, qui est un avocat très-retors, se trompa cette fois. Je déposai une plainte entre les mains du procureur de la république, et je prouvai que l'assemblée générale dans laquelle le traité avait été rejeté était fictive. M. d'Erlanger était pris. Il me fit des propositions d'arrangement. Je retirai ma plainte et j'achetai les actions que possédait le Crédit mobilier. Cela fut fait ainsi, mais le retard de trois mois qu'avait subi le vote du traité m'avait causé un grand préjudice.

Je voulus faire avec la Compagnie d'Orléans les mêmes opérations qu'avec le Lille-Valenciennes.

Un traité fut discuté. M. Christophle, ministre des travaux publics, prit part à son élaboration. Le traité devait être approuvé par la Chambre française, et je devais croire qu'il le serait. Il sauvait définitivement toutes mes affaires. Le traité assurait à la simple compagnie de la *Vendée* un bénéfice de 34 millions, soit 1,200 francs par action. Une dernière opération devait encore être faite : la vente faite par moi à la Compagnie de l'Ouest des tronçons de chemins de fer que j'avais dans son périmètre. On attendait pour faire tout cela le vote par la législature du traité d'Orléans.

M. Christophle déposa dans la session de juillet le projet de loi, mais consentit à ce que la discussion fût remise au mois de novembre. M. Christophle était un ministre très-honnête, mais très-indécis. Je lui dis : « Vous me tuez. » Il me répondit : « Vous avez tant de ressources, vous trouverez bien. » Alors je fis un emprunt au Comptoir d'escompte, qui le consentit après s'être informé au ministère des travaux publics si les opérations que je voulais faire étaient d'intérêt public. C'est cette opération avec le Comptoir d'escompte qui m'est reprochée comme banqueroute simple.

Le Comptoir d'escompte ne m'eût pas prêté 14 millions s'il n'eût pas été persuadé que, le projet de loi voté, j'étais sauvé.

Le projet de loi ne fut pas voté par la Chambre française. La Banque belge fut déclarée en faillite; puis la Banque franco-hollandaise; la mienne suivit.

Je crois avoir dit pourquoi j'ai espéré jusqu'au dernier moment.

M. LE PRÉSIDENT. Votre responsabilité personnelle n'était-elle pas engagée dans les opérations du Crédit mobilier ?

R. En aucun cas; M. De Laveleye était administrateur-délégué.

M. LE PRÉSIDENT. Comment se fait-il, qu'alors que vous engagiez les Bassins-Houillers en donnant en nantissement de votre responsabilité personnelle 3,000 actions de la Vendée au Crédit mobilier, vous n'ayez pas prévenu les administrateurs des Bassins-Houillers de cette opération.

Me ALBERT PICARD. Permettez-moi de répondre. Ici se place une pièce importante. C'est une lettre signée de MM. les administrateurs Jooris et Gendebien, qui prouve que ce sont ces messieurs qui ont liquidé l'opération en *Vendée*, Philippart étant absent. Un des chefs d'accusation tombe donc dès à présent.

L'huissier donne lecture de la lettre qui, en effet, est explicite. (Sensation).

M. LE PRÉSIDENT. Comment se fait-il que vous n'ayez pas communiqué au tribunal cette pièce importante ?

M. PHILIPPART. J'en ignorais l'existence et l'ai découverte il y a quelques jours.

L'audience est suspendue à 3 h. 35.

Elle sera reprise à 7 heures du soir.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 36. 15176

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

KERMESSES de l'arrondissement de Lille.

Le 10 novembre. — Annœuilin. Chemy, Fretin, Goudecourt, Louvil, Provins, Willems.

Faits Divers

— Les journaux allemands racontent une aventure désagréable arrivée à M. Victor Tissot, auteur de plusieurs ouvrages satiriques sur l'Allemagne. Ayant été arrêté à Semlin, en face de Belgrade, où la surveillance est en ce moment des plus actives. M. Tissot dut s'adresser à son consul. Or, la Suisse ayant conféré le soin de ses intérêts au consul prussien, M. Tissot, qui est sujet suisse, dut faire appel au consul prussien ; celui-ci, arrivé à la prison, fut assez étonné de se trouver en présence de l'auteur du *Voyage au pays des milliards*.

Le Prussien fit néanmoins bonne contenance, comme M. Tissot le reconnaît dans une lettre adressée aux journaux, et lui fit rendre la liberté.

— Nous avons annoncé il y a quelque temps l'arrestation de Perrot, qui avait quitté Paris pour se rendre à Saint-Cyr-les Colons, près d'Auxerre, afin d'assassiner ses grands parents, les époux Moreau.

Perrot avait un complice qui avait été activement recherché jusqu'à ce jour par la police.

Hier matin, à quatre heures, le service de M. Jacob, chef de la sûreté, a découvert ce dangereux malfaiteur qui se cachait sous un faux nom dans un garni du quartier de la Maison-Blanche. Cet individu, arrêté immédiatement en vertu d'un mandat d'amener lancé par le parquet d'Auxerre, a avoué sa participation au crime et au vol dont il est accusé.

Voici dans quelles circonstances a eu lieu son arrestation :

Depuis quelques jours, parmi les *cicerones* de la gare d'Orléans s'était glissé un nouveau venu, un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans. Les inspecteurs de la sûreté en surveillance sur ce point le remarquèrent et s'inquiétèrent de savoir qui il était. Ils s'informèrent et apprirent que c'était un nommé Charles Rigaud.

Mais Charles Rigaud ressemblait assez à Barré. Sous un prétexte quelconque, on arriva à lui faire étendre la main, et on aperçut la cicatrice de la blessure qu'ils s'était faite en participant à l'assassinat des époux Moreau.

On acquit presque la certitude que c'était Barré.

L'un des agents s'empressa d'aller avertir M. Jacob de la découverte. Pendant ce temps, l'autre s'attachait à Barré et ne le quittait pas.

Lundi, à midi, Barré quitta la gare et alla prendre un verre de vin dans un débit. Puis il se dirigea vers l'avenue des Gobelins.

Les deux inspecteurs, alors réunis, le suivirent. Il monta l'avenue, arriva au rond-point, prit l'avenue d'Italie et tourna à droite, dans le passage Saint-Hippolyte, une petite voie qui relie l'avenue d'Italie à l'avenue de Choisy. Là, il s'arrêta à la porte d'un hôtel.

A ce moment, l'un des inspecteurs appela à haute voix : « Barré ! »

Barré machinalement se retourna.

— Au nom de la loi, Louis Barré, nous vous arrêtons, dirent les deux agents en le saisissant par les bras.

— Vous vous trompez, je ne suis pas celui que vous croyez, fit l'assassin sans chercher à se débattre.

— C'est possible, mais il faut nous suivre.

— Oh ! après tout, çà m'est égal, répondit-il.

Les agents l'emmenèrent.

A la préfecture, Barré ne fit aucune difficulté d'avouer son identité et son crime. Il en raconta les détails avec un cynisme semblable à celui de son complice Perrot. Il ne cacha pas que les vêtements qu'il portait sur lui — cotte bleue, chemise d'indienne à pois roses, pantalon brun quadrillé, gilet de drap noir — provenaient, comme ceux de Perrot, des dépouilles de sa victime.

Après son interrogatoire, Barré a été écroué au Dépôt; il va être expédié ce matin sur Auxerre, où il sera confronté avec son complice Perrot.

Logogriphe

Dans mes cinq pieds on peut trouver, lecteur,
Environ huit cent mille têtes ;
Vices, vertu, talent, beauté, laideur,
Et des Laïs et des femmes honnêtes.
Tous nos voisins jaloux de ma splendeur,
Viennent en foule assister à mes fêtes.
Dans mes cinq pieds, combinés avec choix,
Vous pouvez voir l'invisible substance
Commune aux bergers comme aux rois.
Ce que l'enfant d'Io cherche dès sa naissance.
Une espèce d'étoffe, une conjonction ;
Un divinité qu'à Memphis on adore ;
Un brusque impératif, une négation ;
L'animal vif et joyeux qui suit la jeune Isaure :
L'un des sept tons que chérit Terpsichore ;
Le fluide intervalle entre Douvre et Calais,
Dont Blanchart a frayé la route peu suivie :
Aux yeux du voyageur un lieu rempli d'attraits,
Pour gagner au piquet une carte choisie ;
Un fruit ; ce qui soutient les lambris d'un palais;
Le lâche ravisseur qui perdit sa patrie.
Enfin lecteur, au pays champenois,
Près d'Epernay, vous trouverez sans peine
Un bourg fameux, où revient quelquefois
Errer encore l'ombre du vieux Silène,
Et dont le vin pétille à la table des rois.

Le mot de l'Enigme d'hier est : *Clou*.

NOUVELLES DU MATIN

Londres, 30 octobre.

On télégraphie de Berlin à la *Pall Mall Gazette* :

« On a fait entendre au duc de Cumberland que s'il consent à revenir sur son dernier manifeste, lequel a empêché d'aboutir les négociations engagées avec la Prusse, le gouvernement allemand lui restituera le fond Guelphe en exigeant seulement quelques conditions de précaution auxquelles le duc pourra se conformer sans difficulté.

Larnaca, 30 octobre.

MM. Smith et Stanley, avec une nombreuse suite, ont débarqué aujourd'hui.

Ils iront demain à Nicovia, de là ils se rendront à Mithiades et à Famagusta, où ils se rembarqueront.

St.-Pétersbourg, 31 oct.

La santé du czar laisse toujours à désirer; aussi on parle de nouveau d'une remise momentanée des pouvoirs au czarewitch, comme la suppléance conférée au prince impérial d'Allemagne. Le parti allemand combat de toutes ses forces cette éventualité.

Londres, 31 octobre

Les ministres, mandés hier télégraphiquement, se réunissent aujourd'hui en conseil.

On attend les rapports détaillés sur l'affaire de Bourgas avant de faire des représentations sur ce sujet à l'ambassade russe.

M. Layard a envoyé deux bâtiments à Bourgas pour procéder à une enquête. Le général Stolipine, gouverneur russe de la Roumélie orientale, a également demandé des renseignements sur cet incident.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret portant promotions dans le corps de santé de la marine.

Décret portant promotion à l'emploi de professeur de 3e classe à l'école navale.

Décision présidentielle nommant le directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine, à Paris.

Arrêté nommant des élèves ingénieurs à l'école supérieure de télégraphie.

—

On pense que l'accord s'établira entre les fractions conservatrices sur les noms de MM. Daru, duc Decazes et Mgr Guibert. Toutefois M. de Lacombe pourrait bien être substitué à M. le duc Decazes.

La gauche ne désignera ses candidats qu'ultérieurement ; les noms mis en avant jusqu'ici sont ceux de MM. Alfred André, amiral Jauréguiberry et Victor Lefranc; elle hésitera peut-être à porter ce dernier, son élection dans les Landes paraissant assurée.

—

On lit dans le *Voltaire* :

« Nous apprenons à la dernière heure que le comité des droites, après avoir pris l'avis de ses jurisconsultes, a décidé que le gouvernement serait interpellé au sujet des nominations et promotions dans la Légion d'honneur décernées à des sénateurs et à des députés à l'occasion de l'Exposition universelle. »

—

Les *Débats* reçoivent de leur correspondant à Berlin le télégramme suivant :

« Berlin, 30 octobre, 8 h. s.

» La Diète commerciale a voté aujourd'hui, par 54 voix protectionnistes contre 80 voix libre-échangistes, une résolution par laquelle le gouvernement est prié d'instituer un Sénat économique sur le modèle du Conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture français. Bien que la Diète ne soit qu'une représentation incomplète de l'industrie et du commerce allemands, on attribue à ce vote une certaine importance ; il fait voir le terrain que gagne le mouvement protectionniste aujourd'hui favorisé par le gouvernement. »

—

Petite bourse du 30 octobre.

5 0/0 112,72, 70 80. — Turc 10,85, 80. — Banque otto. 458,75 458,12 458,75. — Russe 81 3/4 11/16 82.

Rentes soutenues. Valeurs fermes.

Affaires interrompues par le mauvais temps.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Marseille, 30 octobre.

Le Conseil municipal a terminé ce soir la discussion relative à l'établissement d'un marché aux bestiaux.

L'ensemble du rapport a été adopté à l'unanimité.

L'adjudication des travaux aura lieu incessamment.

Naples, 30 octobre, soir.

L'éruption du Vésuve est presque terminée. Toutefois on considère une autre période éruptive comme probable.

Athènes, 30 octobre

A la suite du rejet de la proposition relative à l'appel des réserves, le ministère a donné sa démission qui a été accepté par le roi.

MM. Zaïmis et Tricoupis ont été appelés au palais.

Constantinople, 30 octobre

Des pourparlers entre l'Autriche et la Porte sont engagés afin d'arriver à un arrangement définitif au sujet de la Bosnie.

Le général Khereddin proposera à la commission un projet d'unification des dettes de la Turquie.

La Porte a été avisée que le général Totleben est arrivé à Bourgas; il a ordonné la réparation des ports et la construction de barraquements destinés à abriter les soldats russes pendant l'hiver.

Constantinople, 31 octobre.

Les Russes ne se sont pas retirés au-delà de Bourgas; ils sont très-nombreux entre cette dernière ville et Andrinople.

Simla, 30 octobre.

Un second régiment de cavalerie et une batterie de montagne venant du Punjab sont arrivés à Guettah.

Deux autres régiments de cavalerie sont arrivés.

Le Khan de Khelat a vendu 20000 pounds de blé aux Anglais qui sont à Mettah aux prix courants.

Le Rajah Naham a mis un régiment de troupes de Tirmoor à la disposition de l'Angleterre.

Madrid, 30 octobre.

Le congrès a décidé qu'une commission de députés ira féliciter le roi d'avoir échappé à l'attentat dirigé contre lui par Moncasi.

Tous les députés se joindront à cette commission.

DERNIÈRE HEURE

Londres, 31 octobre 1878.

Le conseil des ministres a décidé d'envoyer un ultimatum à l'Emir et de demander à toutes les puissances, la stricte exécution du traité de Berlin.

Le *Morning-Post* croit que lord Beaconsfield saisira l'occasion que lui offrira le banquet du Lord-Maire pour faire des déclarations rassurantes sur l'avenir.

Les journaux approuvent la décision du Cabinet.

SÉNAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*

Séance du 30 octobre 1878.

M. DE LAREINTY demande que la nomination du secrétaire soit renvoyée à lundi.

La droite avait accepté le jeudi pour la nomination, parce qu'elle croyait que la gauche ne présentait pas de candidat.

M. LEROYER appuie la demande M. de Lareinty.

Le renvoi à lundi est adopté.

La séance est levée.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 31 octobre, 1 h. s. — Hauteur du baromètre: Boulogne, 765; Rennes Besançon, 760; Biarritz, 762. Baromètre plus uniforme en France. Le vent nord-ouest persiste. Le ciel s'éclaircit. Temps froid.

Situation à Lille, le 31 octobre. — Baromètre, *variable*. Gelée nocture. Temps couvert et froid. Vent N.O. Thermomètre 8 h. matin, plus 3 0/10; 10 h. plus 4 1/10; midi, plus 6 0/10; 2 h., plus 7 0/10. — P. O. le 1er.

PARIS, 31 octob.		— Dépêche de 2 heures.	
Colza courant	88 »»	Décembre	60 50
Novembre	86 50	Suc. 88° d., 10/13	52 »»
Décembre	86 50	4 7/9 disp.	69 »»
4 premiers	86 25	» bl. n°3 cour.	60 »»
Lin courant	73 25	4 premiers	61 60
Novembre	72 75	Farines 8 m., c.	61 75
Décembre	72 75	Novembre-déc.	61 75
Spiritueux cour.	61	4 premiers	61 22
Novembre	60 25	Marque Darblay	65 »»

BOURSE DES ALCOOLS

Valeurs.	Cte pt.	Cte du 31 oct.
Courcelles-L.	825 »»	»»» »» »»» »»
Crespin-lez A.	110 »»	»»» »» »»» »»
Marly	340 »»	»»» »» »»» »»
Annœulin-D.	25 »»	»»» »» »»» »»
St-Aldegonde	»»»» »»	»»» »» »»» »»

31 oct.	Huiles l'hectolitre	Graine l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	78	25 .. 27 ..	19 .. 20 ..
Colza épurée	84	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	29 .. 31 ..	19 .. .. ..
Lin g. pays	69	23 .. 25 ..	26 .. 26 50
Lin g. étran.	67 50 67 ..	22 .. 24 ..	23 .. 25 ..
Caméline	.. ..	16 .. 21 ..	19 .. .. ..
Chanvre	.. ..	17	17 .. 17 50

MARCHE DE CAMBRAI du 26 octobre.

Blé blanc	20 10 à 22 20	GRAINES	
Blé roux	18 .. 20 ..	Œillette	24 .. 25 25
Seigle	11 .. 14 ..	Colza	15 .. 22 ..
Avoine	16 .. 19 10	Caméline	17 .. 20 50
Far. fro qté.	40	Lin	....
» 2e qté	38	HUILES	
TOURTEAUX		Œillette fro qté	114 ..
Œillette	16	» 2e qté	.. ..
Colza	18 50 18 50	Colza épurée	87 ..
Caméline	18 50	» brute	82 ..
Lin du pays	22 .. 23 ..	Caméline	.. ..
Lin étrang.	.. ..	Lin du pays	71 ..

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 23-30 oct.

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	45 fr.,	2e qua.,	40
Foin	—	—	55	—	50
Lent lles	—	—	70	—	65
Sainfoin	—	—	60	—	55
Luzerne	—	—	65	—	60
Trèfle	—	—	60	—	55
Hayerage	—	—	60	—	55

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000)

10, PLACE VENDÔME, PARIS.

Bourse du 30 octobre.

La cote est en hausse sur presque toutes les valeurs et après les mauvaises dispositions d'hier le revirement de l'opinion est d'autant plus sensible.

Le marché de Londres, encore faible au début, puisque les consolidés étaient affichés avec 1/8 en baisse, s'est assez vivement relevé et la seconde cote apporte 1/4 de reprise à à 94 7/16.

Cette nuance a été exagérée sur notre place : dès le début les bas cours de la veille sur le boulevard son effacés et ont retrouvé nos rentes à peu près aux prix de la dernière cloture, mais on s'élève d'une façon presque continue et nous voyons le 3 0/0 coter 75.25, l'amortissable 77,85 et le 5 0/0 112,90.

Les ventes précipitées d'hier nécessitent des rachats et la lutte redevient assez vive autour des prix de 113.

Les fonds étrangers ont participé largement à la reprise : le 5 0/0 italien regagne le cours de 73 et le dépasse légèrement.

Les valeurs austro-hongroises gagnent près de 1/2 0/0 ; le florin or à 80 5/16 ; le 6 0/0 hongrois à 70 3/16.

On a pu profiter du courant de hausse pour relever aussi les fonds russes, mais la nuance au fond n'est pas beaucoup meilleure : le 5% 1877 a été porté de 81 1/2 à 81 5/8.

Les fonds égyptiens sont demandés : l'obligation unifiée part de 278, pour remonter à 285.

Le 3 0/0 turc cote 10,80.

Le fonds espagnols sont un plus cher, mais ne trouvent guère d'acheteurs, les obligations de Cuba encore moins.

Les sociétés de crédit ont quelque peu profité de la reprise du marché.

Le Crédit foncier se relève à 771 ; le crédit mobilier demandé fait 185 ; la banque de Paris est à 848 ; le crédit lyonnais 657 ; le mobilier Espagnol se remonte à 740. On fait 280 sur le Nord-Espagne.

THÉATRE DE ROUBAIX, situé rue du Fontenoy, direction de M. J. DESCHAMPS. — Vendredi 1er novembre 1878. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. — Deux dames ne paieront qu'une place. — **Les Faucheurs de Rome**, grand drame en 5 actes par M. Cristafeully.

Les Dominicales, grand vaudeville en 3 actes.

Prix des places : Fauteuils et Galerie, 3 fr.; fauteuils d'orchestre et premières galeries, 2 fr.; parquet et parterre, 1 fr. 25; secondes galeries, 75 centimes.

Voici une découverte qui fera son chemin par ces temps de froid et de pluie. — Quand les rhumes et les douleurs qu'ils nous ramènent venaient nous assaillir, nous n'avions jusqu'à présent à leur opposer que le coin du feu avec assaisonnement de tisanes, de drogues et de flanelle. — Aujourd'hui, avec quelques applications, souvent une seule, de PAPIER LARDY à l'extrait de piment, on s'en débarrasse sans le moindre ennui. — Une intense dérivation à la peau, caractérisée par une vive rougeur et une chaleur bienfaisante, détermine, dérivation qu'on peut prolonger autant que cela paraît nécessaire : voilà qui produit ce miracle. 17252

ÉMISSION PUBLIQUE

de 5,000 Actions de 500 fr.

DE LA

SOCIÉTÉ

FRANÇAISE FINANCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée le 28 août 1878 conformément à la loi

Capital social : 6,000,000 de francs

Siége social :

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Conditions de la Souscription

Versement en souscrivant	100 fr.
A la répartition (du 10 au 15 novembre).	400 »
Du 10 au 15 décembre, en échange du titre définitif.	500 »
	100 fr.

Cet établissement de crédit, fondé en 1872, a été transformé en 1876 en société anonyme au capital de trois millions, et, par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juillet 1878, ce capital a été porté à six millions et motive l'émission actuelle.

La prime de 200 fr. sur ces titres fait partie intégrale des bénéfices de la Société.

Les 6,000 premières actions sont cotées officiellement à la Bourse et les formalités nécessaires seront remplies, pour que l'admission à la cote des actions de la présente émission ait lieu après leur libération.

Les dividendes, jusqu'à ce jour, ont été de 60 fr. par an et par action, payés les 1er février et 1er août, soit plus de huit et demi pour cent, sans compter les réserves.

UN COUPON DE 30 FR. SERA DÉTACHÉ LE 1er février 1879

Les cours cotés officiellement pendant le mois d'octobre ont dépassé **120 fr.**

La Souscription sera ouverte

JEUDI 7 NOVEMBRE 1878

A LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables, le jour de leur réception seront acceptés en paiement, SANS COMMISSION NI COURTAGE.

Les Souscriptions envoyées avant le 7 novembre seront irréductibles.

Les actions provenant de la Souscription publique seront soumises à une réduction proportionnelle.

Le JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS du 27 octobre, contenant des renseignements sur l'émission, est envoyé franco sur demande adressée, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

COMPTOIR DES FONDS PUBLICS

A. MAIRE et H. BLUM

132, Rue du Collége, à Roubaix

*ACHATS & VENTES de toutes valeurs au Comptant et à